PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

BOD/2014/06 DOC 10
Réunion du Conseil d'administration
Bruxelles, Belgique
27 et 28 juin 2014

RAPPORT DU COMITÉ DES STRATEGIES ET DES POLITIQUES

Pour information

1. OBJET

1.1. L'objet du présent document est de résumer les délibérations du Comité des stratégies et des politiques (SPC) lors de l'audio conférence du 30 avril. Ce rapport n'inclut pas les délibérations relatives au rôle potentiel du Partenariat mondial pour l'éducation dans le contexte humanitaire et de situation d'urgence complexe, qui seront présentées au Conseil d'administration dans un document séparé.

1.2 Ce document comporte les parties suivantes :

- Annexe 1 : Programme de développement post-2015 (page 2)
- Annexe 2 : Mise à jour sur la Stratégie de la Société Civile (page 10)
- Annexe 3 : Note de procédure de l'examen du plan de mise en œuvre du plan stratégique 2012-2015 (page 27)
- Annexe 4 : Rapport sur l'état d'avancement du programme d'activités mondiales et régionales (AMR) et le travail du groupe de référence du Conseil susr les accords de résultats AMR (page 31)

ANNEXE 1 :

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POST- 2015

Pour information

1. OBJET

1.1 Le présent document a pour objet d'informer le Conseil d'administration sur le processus actuellement mis en place en vue de l'élaboration d'un nouveau Programme de développement durable et de la définition des objectifs pour l'éducation Post- 2015 ainsi que des principes en ce qui concerne l'engagement du Partenariat mondial pour l'éducation dans les processus relatifs à son élaboration.

2. PROCESSUS POST-2015

Le programme des objectifs de développement durables post-2015

2.1 L'Organisation des Nations Unies (ONU) est à la tête d'un processus intergouvernemental pour aider à définir le futur cadre de développement mondial qui succédera aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de l'ONU, à savoir un ensemble de huit objectifs de développement à l'échelle mondiale qui s'achèvent fin 2015. En septembre 2013, une conférence spéciale visant à faire un bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) a eu lieu sous l'égide du président de l'Assemblée générale de l'ONU. Les dirigeants à l'échelle de la planète ont réaffirmé leur engagement à atteindre les OMD et ont convenu de tenir un sommet de haut niveau en septembre 2015 pour adopter une nouvelle série d'objectifs de développement humain à l'échelle mondiale.

2.2 Les négociations en cours portent sur l'élargissement d'un programme de développement humain, afin que le développement durable devienne une composante essentielle du programme de développement post-2015. À la Conférence Rio+20, les États membres de l'ONU ont convenu de lancer un processus en vue de la conception d'un ensemble d'objectifs de développement durable qui soient « universels et applicables à tous les pays. » Un Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée (30 membres) a été établi au titre de l'Assemblée générale de l'ONU pour préparer les objectifs de développement durable. Une série de mécanismes supplémentaires ont été mis en place pour apporter des éléments au

programme de développement durable.[1] Le Groupe de travail à composition non limitée table sur une version préliminaire du rapport sur les objectifs d'ici à fin juillet 2014 – à temps pour en faire part à l'Assemblée générale de l'ONU. En mai 2014, le dernier document de travail du Groupe de travail à composition non limitée comprend un domaine d'intervention complet dédié à « l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie ».

2.3 Le Secrétaire général des Nations Unies présentera un rapport de synthèse sur la totalité des contributions avant fin 2014, lequel servira de document de référence pour les négociations intergouvernementales qui seront lancées à l'ONU au début de la 69e session de l'Assemblée générale, qui se tiendra en septembre 2014. Cependant, une fois le consensus sur les priorités thématiques atteint, les États membres de l'ONU devront négocier et s'entendre sur les moyens d'exécution, y compris le financement, les mécanismes de responsabilité et divers aspects décisifs du Partenariat mondial pour produire le nouveau programme de développement durable. Une troisième Conférence internationale sur le financement du développement abordera également ces questions, vraisemblablement en 2015. Le processus de financement du développement est facilité par les représentants permanents de la Norvège et de la Guyane à l'ONU (New York).

2.4 Une série de consultations thématiques et nationales ont eu lieu, y compris des enquêtes axées sur les citoyens visant à faire entendre la voix des citoyens et à mettre en lumière leurs priorités, sous le parrainage de l'Organisation des Nations Unies et l'égide de l'Institut de développement d'outre-mer. Les plus récents résultats de l'enquête MyWorld2015 montrent que l'éducation est la priorité absolue à l'échelle mondiale, tous âges, sexes et groupes socio-économiques confondus.

L'éducation dans le programme post-2015

2.5 L'UNESCO et l'UNICEF ont co-dirigé le processus d'élaboration des nouveaux objectifs de l'éducation à atteindre d'ici à 2030. Ce processus s'appuie sur ce qui a été réalisé en matière d'Éducation pour tous (EPT) depuis 2000 et complète les objectifs qui restent à atteindre ; il est étayé par l'examen critique de l'expérience de l'EPT et des OMD. La vision post-2015 énoncée par l'UNESCO[2] appelle à un objectif indépendant en matière d'éducation dans le programme de développement durable post-2015 et demande que l'éducation soit intégrée dans d'autres

[1] y compris un Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable, pour discuter des questions fondamentales liées à l'APD, à la coopération Sud-Sud et aux mécanismes de financement à l'appui du futur programme de développement durable
[2] Les grandes lignes en sont présentées dans une note conceptuelle soumise à la 37e session de la Conférence générale de l'UNESCO.

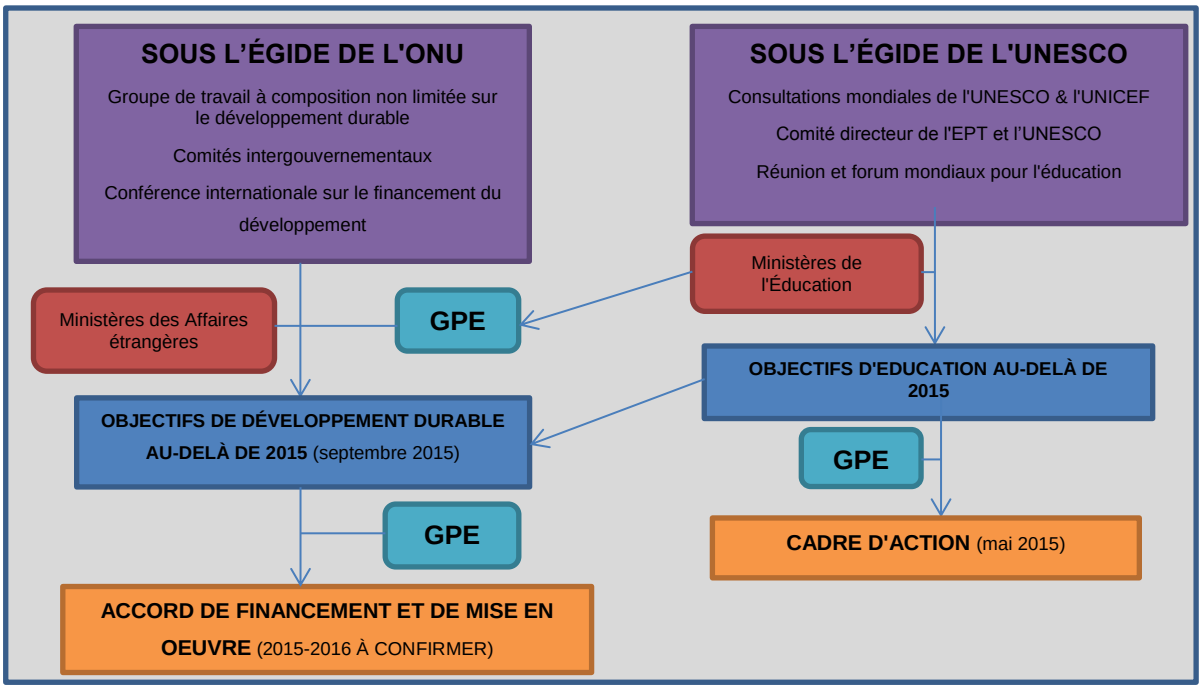
objectifs de développement en tant que moyen important de réalisation des objectifs en question.

2.6 L'élaboration d'une proposition conjointe en ce qui concerne les nouveaux objectifs de l'EPT a été menée par le Comité directeur de l'EPT. Des consultations avec l'EPT ont également été lancées aux niveaux national et régional pour assurer une position de représentation par le biais des groupes régionaux représentés au sein du Comité directeur de l'EPT. En mai 2014, une réunion internationale en faveur du programme Éducation pour tous a eu lieu sous l'égide de l'UNESCO et du Ministère de l'Éducation d'Oman pour discuter d'une série de propositions sur six objectifs de contributions et deux objectifs de résultats de même que des indicateurs. Le Comité directeur de l'EPT a été chargé d'arrêter la version définitive des propositions en matière d'éducation post-2015. La position commune finale sera présentée à une réunion de haut niveau parrainée par l'UNESCO et l'UNICEF qui sera tenue à Bruxelles le 25 juin, l'objectif étant d'obtenir un soutien politique de haut niveau pour que l'éducation demeure un objectif fort du cadre post-2015. En attendant, les discussions visant à définir des indicateurs se poursuivront ; elles seront animées par le groupe consultatif technique interinstitutionnel de l'EPT.

2.7 En mai 2015, un Cadre d'action sera adopté à l'occasion du forum mondial sur l'éducation, sous l'égide du gouvernement de la Corée. Le Cadre d'action énoncera les lignes directrices afin de rendre opérationnels les objectifs post-2015 aux niveaux régional et national, de même que les dispositions relatives au financement et les stratégies et engagements spécifiques définis par les groupes régionaux.

Vue d'ensemble du rôle du Partenariat mondial vis-à-vis des processus post 2015

2.8 La vue d'ensemble ci-dessous montre les deux processus parallèles (en ce qui concerne l'après 2015 et le développement durable, et en ce qui concerne l'éducation post-2015) et indique les principaux domaines d'engagement du GPE conformément aux principes énoncés dans la présente section. Afin de bien amorcer le programme post 2015, le Partenariat mondial travaillera avec les processus sous l'égide de L'ONU permettant de formuler les objectifs de développement durable, et continuera de travailler en étroite collaboration avec les processus sous l'égide de L'ONU afin de définir des objectifs clairs pour l'éducation post-2015, de même que le Cadre d'action post-2015.



3. ENGAGEMENT DU SECRÉTARIAT DU GPE POST 2015

3.1 En 2000, les parties prenantes de l'éducation ont renforcé les fondements du Partenariat mondial dans le Cadre d'action de Dakar. Elles ont appelé à une initiative mondiale visant à l'élaboration des stratégies et à la mobilisation des ressources financières nécessaires pour soutenir les efforts nationaux. Cette initiative visait à : accroître les financements extérieurs de l'éducation de base, assurer une plus grande prévisibilité de l'aide extérieure, permettre une coordination plus efficace des bailleurs de fonds et renforcer les approches sectorielles. Deux ans plus tard, l'initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous (EPT) a été créée ; elle a évolué pour devenir une importante source de financement et de coordination des stratégies pour le secteur de l'éducation désormais connues sous le nom de « Partenariat mondial pour l'éducation ».

3.2 Le Secrétariat du GPE propose trois priorités, dont chacune est discutée ci-dessous, lesquelles découlent du mandat du Partenariat mondial depuis 2000. Le Partenariat mondial reste attaché à l'accélération des progrès pour atteindre l'EPT et les OMD2 sur l'accès universel à une éducation de base de qualité dans plusieurs de ses pays membres, en particulier dans les États fragiles ou touchés par un conflit. Pour toutes les priorités ci-dessous, Le Partenariat mondial fera en sorte que les objectifs et indicateurs mondiaux demeurent pertinents pour les pays en développement partenaires du GPE. D'abord, en s'assurant que les besoins des pays les plus pauvres du monde restent une composante essentielle du programme. Ensuite, en accordant une place accrue aux enfants les plus marginalisés.

Plaidoyer en faveur d'un objectif d'accès complet et équitable à une éducation de qualité dans le programme post-2015 (vis-à-vis des processus sous l'égide de l'ONU)

3.3 Le Partenariat mondial appuiera un effort mondial visant à promouvoir un objectif indépendant en matière d'éducation dans le cadre du développement durable post-2015, tout en s'assurant que le programme mondial rend compte du rôle central de l'éducation lors de la mise en œuvre des autres objectifs de développement durable. Le Secrétariat du GPE fera essentiellement porter ses efforts de sensibilisation sur l'accroissement de la visibilité de l'éducation dans les processus à l'échelle mondiale sous l'égide de l'ONU, en s'assurant que le Partenariat mondial entame des discussions intergouvernementales et des processus de négociation sur le développement durable. Le Partenariat fera valoir les points forts de son modèle de partenariat et partagera ses expériences en ce qui concerne la mise en œuvre des principes d'efficacité du développement par le biais de l'éducation.

3.4 En s'impliquant à la fois dans les discussions à l'échelle mondiale sur l'après-2015 et dans celles à l'échelon national sur les systèmes éducatifs, le Partenariat mondial renforcera les liens entre les négociations intergouvernementales menées par les Ministères des Affaires étrangères à l'ONU et les discussions tenues sous l'égide des Ministères de l'Éducation à l'échelon national (cf. vue d'ensemble au paragraphe 2.8).

3.5 En 2014, le Secrétariat du GPE a privilégié le travail avec les publics non éduqués à l'échelle internationale. Le Secrétariat du GPE participe toujours activement aux processus sous l'égide de l'UNESCO, notamment au Comité directeur de l'EPT. Les principales activités de sensibilisation du public menées jusqu'à présent comprennent :

- Une lettre ouverte du Président du Conseil d'administration du Partenariat mondial aux co-Présidents du Groupe de travail à composition non limitée plaidant pour un objectif indépendant fort en matière d'éducation et sollicitant l'appui des États membres de l'ONU ;
- La participation de la Directrice générale du Partenariat mondial à une conférence capitale sur les partenariats et l'après-2015, organisée sous l'égide du Président de l'Assemblée générale et du Président du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) ;
- La participation conjointe de la Directrice générale du Partenariat mondial et de H.E. Demeke Mekonnen, Vice-Premier ministre de l'Éthiopie et Champion du GPE, à la première réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération au développement efficace. Les deux représentants ont tenu des réunions bilatérales phares et participé à une session officielle sur le rôle des partenariats sectoriels au titre du programme post-2015.

Accent sur la réalisation d'un solide programme d'éducation post-2015 qui réponde aux besoins des pays les plus pauvres et leur apporte un soutien (vis-à-vis des processus sous l'égide de l'UNESCO)

3.6 Le Partenariat mondial partagera les enseignements tirés et les meilleures pratiques afin que le nouveau Cadre d'action s'appuie sur l'expérience passée pour améliorer la réalisation des objectifs d'éducation post-2015. Le Partenariat mondial reste fermement attaché au principe de l'EPT selon lequel « *aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources* ». Seul partenariat multilatéral pour l'éducation, le Partenariat mondial mettra l'accent sur l'importance d'un engagement ferme en matière de financement, à la fois de la part des pays en développement partenaires et des pays donateurs partenaires, pour garantir la bonne réalisation des objectifs d'éducation post-2015 dans les pays les plus pauvres.

Planification du financement et du soutien pour l'exécution du programme post-2015 dans les pays en développement partenaires du GPE (vis-à-vis des processus sous l'égide de l'ONU et de l'UNESCO)

3.7 La deuxième reconstitution des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation représente l'un des éléments constitutifs de la réalisation des objectifs de l'éducation post-2015.

Le succès de la période de reconstitution des ressources 2015-2018 constituera l'une des composantes essentielles des quatre premières années d'un nouveau programme de développement durable, notamment grâce à l'obtention d'engagements forts visant à faire évoluer les politiques éducatives et les ressources financières adéquates. Le Partenariat mondial, grâce aux ressources obtenues par le biais de la deuxième période de reconstitution des ressources, souhaite être en mesure de soutenir les premières étapes de la mise en œuvre à l'échelon national du programme de l'éducation post-2015 dans les pays en développement partenaires du GPE. Le partenariat se tient prêt à aider les pays à adopter des stratégies à l'échelon national durant la période post-2015, y compris par le biais d'un appui en faveur du développement de plans sectoriels de l'éducation (PSE) à l'échelon national, de financements du GPE pour la mise en œuvre du programme et d'un appui à la coordination de l'établissement de partenariats inclusifs au niveau des pays.

3.8 Alors que les gouvernements et parties prenantes de l'éducation à l'échelon national s'y attèlent, le modèle de financement du GPE fait l'objet d'une réforme qui permettra d'améliorer l'impact de l'appui du GPE sur la réalisation d'un nouveau cadre pour un accès équitable à une éducation de qualité pour tous. Le nouveau modèle de financement soutient plus directement l'obtention de résultats dans le domaine de l'éducation au niveau des pays ainsi que les objectifs stratégiques du GPE en fournissant aux pays en développement partenaires des financements plus ciblés visant à : –

- Augmenter le nombre d'enfants scolarisés ;
- Augmenter le nombre d'enfants ayant acquis les compétences de base en lecture et en calcul à la fin du cycle d'enseignement primaire ;
- Atteindre les plus marginalisés, notamment les filles, les enfants vivant dans des environnements touchés par un conflit, les enfants handicapés et ceux issus des familles et des communautés les plus pauvres ;
- Renforcer les systèmes éducatifs afin de proposer de manière plus efficace, fiable et équitable une éducation de qualité à davantage d'enfants ;
- Augmenter les investissements dans l'éducation des pays en développement partenaires issus des budgets nationaux de ces pays afin de garantir la responsabilité et la durabilité ;

- Encourager un soutien des partenaires du développement qui soit plus en phase avec les priorités des pays.

3.9 Le modèle prévoit également de fortes incitations en matière de collecte et de communication de données de qualité au niveau des pays, notamment sur les acquis scolaires et la marginalisation, sachant que ces données font cruellement défaut dans le secteur de l'éducation à l'échelle mondiale. Ces données de qualité permettront aux gouvernements de suivre les acquis scolaires, d'élaborer des politiques plus efficaces et d'améliorer la prestation. Elles permettront également d'améliorer la responsabilité vis-à-vis des citoyens pour faire progresser l'éducation. Enfin, les financements du GPE donneront de meilleurs résultats dans la mesure où ils soulignent l'importance de financements fondés sur les résultats.

ANNEXE 2 :

MISE A JOUR SUR LA STRATEGIE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Pour information

1. OBJET

Le présent document fournit une mise à jour sur la stratégie d'engagement de la société civile du Partenariat mondial pour l'éducation et expose les grandes lignes de la nouvelle proposition en cours de préparation en ce qui concerne le financement de l'engagement de la société civile vis-à-vis des processus du Partenariat mondial pour l'éducation pour la période 2015-2018. Il résume les principales actions et étapes nécessaires à la préparation d'une proposition de financement pour le soutien continu de la société civile, laquelle sera examinée par le Conseil d'administration du GPE à sa réunion en présentiel de décembre 2014. Le présent document est pour information uniquement, et aucune décision n'est recherchée pour l'instant.

2. INTRODUCTION

2.1 Le 18 décembre 2012, le Conseil d'administration du GPE a approuvé une allocation de 14,5 millions USD destinée à soutenir le Fonds de la société civile pour l'éducation pour la période 2013–2014. L'UNESCO, en sa qualité d'entité de supervision et la Campagne Mondiale pour l'Education, en qualité d'organisation chargée de sa mise en œuvre ont transmis au Secrétariat des informations sur la mise en œuvre du Fonds de la société civile pour l'éducation (le « FSCE ») à ce jour. Ces informations sont essentiellement tirées du rapport de l'UNESCO au Secrétariat du GPE (Appendice 1 à ce rapport) et montrent les améliorations effectuées au cours de la période de préparation ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du FSCE. Ce rapport rend également compte des activités menées par l'UNESCO en tant que Entité de supervision. Un document séparé, plus long et plus détaillé (BOD/2014/06 – DOC 10/Pièce jointe 1) sera également transmis aux membres du Conseil et contient l'ensemble du rapport pour 2013 préparé par la Campagne Mondiale pour l'Education (CME). Un rapport complet de mise en œuvre des activités pour la période Janvier à Juin 2014 sera également transmis au Conseil d'administration en Septembre.

2.2 En novembre 2013, à la réunion du Conseil d'administration d'Addis-Abeba, le Conseil d'administration a pris plusieurs décisions pour renforcer davantage l'engagement du Partenariat mondial avec la société civile, dont l'approbation de la deuxième année de financement en ce qui concerne le FSCE et la mission confiée au Secrétariat, à savoir

l'élaboration d'une proposition de soutien à plus long terme de la société civile. Cette dernière décision sera présentée au Conseil d'administration en décembre 2014.

2.3 Le Secrétariat et le comité des stratégies et des politiques ont travaillé de concert à l'élaboration d'une proposition fondée sur les données et l'expérience des cinq dernières années, visant à aider la société civile à participer de manière significative aux processus du GPE. Le processus impliquera deux phases : la première phase fait le point sur la littérature existante, la révision des programmes, les réponses aux questionnaires et les informations issues d'entretiens. La deuxième phase vise l'élaboration d'une proposition de financement de la société civile entre 2015 et 2018. Ce processus doit être pluriel, s'appuyer sur les connaissances existantes et capitaliser les différents points de vue exprimés au sein du partenariat et en dehors du partenariat en ce qui concerne les meilleures pratiques adoptées en matière de participation de la société civile aux processus du secteur de l'éducation.

3. CONTEXTE

3.1 Les commentaires formulés à la fois par le Conseil d'administration et les partenaires au niveau des pays ont permis d'identifier d'autres lacunes qui doivent être comblées afin d'accroître l'efficacité de la participation de la société civile aux processus du secteur de l'éducation, notamment à ceux du Partenariat mondial. En réponse à ces commentaires, le Conseil d'administration a approuvé un document décrivant la stratégie proposée par le Partenariat mondial, laquelle consiste à approfondir ce domaine d'activité en novembre 2013. Cette stratégie est composée de trois éléments essentiels. Tout d'abord, l'amélioration des mécanismes actuels de renforcement de l'engagement de la société civile au niveau mondial et au niveau des pays. Ensuite, l'approbation de la seconde année de financement du Fonds de la société civile pour l'éducation en 2014. Enfin, à partir d'une évaluation et d'une consultation plus approfondies, l'élaboration d'une proposition visant à soutenir le financement à long terme de l'engagement de la société civile. À sa réunion en présentiel de novembre 2013, à Addis-Ababa (Éthiopie), le Conseil d'administration du GPE a approuvé la décision suivante :

BOD/2013/11-12 – <u>Société civile</u> : Le Conseil d'administration :

c. demande au Secrétariat du GPE de mettre au point une proposition de soutien de la société civile pour 2015-2018, en collaboration avec la Campagne mondiale pour l'éducation, l'Internationale de l'éducation et d'autres parties prenantes, aux fins de l'examen du Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion qui se tiendra en face à face au mois de juin 2014.

3.2 À la suite de cette décision, le Secrétariat du GPE a lancé un processus animé par le comité des stratégies et des politiques et visant à élaborer une proposition pour la période 2015/2018. Cette période coïncide avec la période de reconstitution des ressources du Partenariat mondial s'échelonnant de 2015 à 2018 ainsi qu'avec les quatre premières années de l'adoption et de l'exécution d'un nouveau programme de l'éducation au-delà de 2015. Ainsi, elle offre une occasion importante de réfléchir à la façon dont un nouveau cycle de financement peut apporter un meilleur soutien au renforcement des capacités de la société civile et à la participation de la société civile aux processus du GPE (en s'appuyant sur les points forts du FSCE), et sur ce dont les acteurs de la société civile auront besoin pour influer efficacement sur les objectifs de l'éducation au-delà de 2015 et pour assurer une mise en œuvre et un suivi efficaces de ces objectifs. Elle sera également l'occasion d'évaluer l'actuelle architecture du soutien apporté à la société civile, y compris les coalitions à l'échelle nationale, régionale et internationale soutenues par le FSCE pour déterminer quels mécanismes de soutien supplémentaires pourraient se révéler nécessaires. En raison des contraintes liées aux capacités disponibles en raison de la campagne de reconstitution des ressources et de la nécessité d'une délibération significative sur les enseignements tirés et perspectives, le Secrétariat remettra la proposition au Conseil d'administration en décembre 2014 et non en juin 2014.

4. PROCESSUS ET CALENDRIER D'ÉLABORATION DE LA PROPOSITION

4.1 Le Secrétariat du Partenariat mondial pour l'éducation soutient l'élaboration d'une proposition qui sera examinée par Conseil d'administration à sa réunion en présentiel de décembre 2014. Le comité des stratégies et des politiques a accepté de superviser le processus et de formuler des commentaires et des orientations sur cette proposition.

4.2 Le processus se composera de deux phases s'échelonnant de mai 2014 à décembre 2014 : la phase 1 comprend une revue de la littérature, des questions d'enquête et d'entretien, laquelle apportera ainsi des éléments à l'élaboration d'un rapport sur l'état actuel du soutien apporté à la société civile en ce qui concerne les processus et les domaines du GPE qui nécessitent des réformes plus approfondies et/ou un soutien supplémentaire. Ce rapport comprendra des recommandations en ce qui concerne les mécanismes, réformes et structures de soutien nécessaires pour parvenir à atteindre l'objectif de participation efficace de la société civile à l'élaboration des politiques d'éducation, aux requêtes de financement pour la mise en œuvre des programmes du GPE et aux exercices de suivi du secteur. La phase 2 comprend l'élaboration

d'une proposition au Conseil d'administration sur la base des recommandations formulées dans le rapport de la Phase 1.

4.3 Le calendrier proposé figure dans le tableau ci-dessous.

Calendrier 2014	**Activités**
30 avril (réunion du SPC)	• **Le SPC examine le calendrier** et discute du mandat pour l'élaboration d'une proposition entre juin et novembre. • **Le SPC apporte des commentaires** sur les questions d'enquête, l'analyse de la littérature et les meilleures pratiques à consulter. • **Le SPC propose aux parties prenantes** de partager et/ou de consulter l'enquête.
mai	• **Le Secrétariat du GPE élabore et diffuse une enquête** visant à consulter les parties prenantes du Conseil d'administration du GPE ainsi que des experts extérieurs, des organisations et les membres de la société civile. • **Le Secrétariat du GPE procède à des entretiens avec les parties prenantes** afin d'obtenir davantage de données et de recommandations de qualité. • **Le Secrétariat du GPE commence l'examen et la synthèse** de la documentation sur les meilleures pratiques, des analyses du FSCE, des Rapports de Consultation collective des ONG produits par l'UNESCO ainsi que d'autres analyses de cette question, afin de cerner les solutions, les difficultés et les mécanismes supplémentaires nécessaires pour que la société civile participe efficacement aux processus du GPE et qu'elle y soit représentée efficacement.
juin	• **Le Secrétariat du GPE met la dernière main à un examen et une synthèse** de la documentation sur les meilleures pratiques, des réponses à l'enquête, des analyses du FSCE et de diverses autres

	contributions à cette question avant le 16 juin.
juillet-août	• **Le Secrétariat du GPE mobilise l'Internationale de l'éducation, la Campagne Mondiale pour l'Education (CME), les membres du Conseil d'administration du GPE représentant les organisations de la société civile** et diverses autres parties prenantes si nécessaire pour faire part des recommandations de réforme, d'expansion des mécanismes existants et/ou de nouveaux mécanismes et partenariats.
septembre	• **Le SPC examine les recommandations en matière de réforme, d'expansion et/ou de mise en place de mécanismes** pour formuler de nouvelles recommandations et de nouveaux commentaires et donner une nouvelle direction sur d'autres considérations dont il faut tenir compte dans la proposition de financement. • **Le Secrétariat du GPE poursuit la consultation, la recherche et l'analyse** pour répondre aux commentaires du comité des stratégies et des politiques du Conseil d'administration. • **Le Secrétariat du GPE rédige un projet de proposition de financement** des mécanismes destinés à la société civile en concertation avec les entités d'exécution concernées. Rédaction itérative en fonction des besoins en septembre/octobre.
octobre	• **Le SPC discute** de la proposition qui sera présentée au Conseil d'administration et en arrête la version définitive.
novembre	• **Le Secrétariat du GPE fait traduire la proposition présentée**, le langage de la décision et les documents de support et **en fait arrêter la version définitive.**
décembre	• **Présentation de la proposition** au Conseil d'administration du GPE.

APPENDICE : RAPPORT SUR L'AVANCEMENT DU FONDS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'ÉDUCATION[3]

CONTEXTE

1.1 Le 18 décembre 2012, le Conseil d'administration du GPE a approuvé une « allocation atteignant 14,5 millions USD en provenance du Partenariat mondial pour l'éducation afin de financer la proposition soumise par la Campagne Mondiale pour l'Education » (la « proposition du FSCE »), « l'UNESCO agissant en qualité d'entité de gestion » (BOD/2012/12-1). L'UNESCO joue désormais le rôle d'entité de supervision (courrier de confirmation envoyé par le Président du Comité consultatif financier (CCF) à l'UNESCO le 6 mai 2013). Le rôle de l'UNESCO, tel que développé dans le cadre d'un dialogue avec la CME et le Secrétariat du GPE, a été défini dans un document soumis avec un plan de supervision chiffré au Secrétariat du GPE le 9 avril 2013. Le présent rapport couvre les neuf premiers mois (avril-décembre 2013) du Fonds de la société civile pour l'éducation et complète le rapport de l'UNESCO soumis au Secrétariat du GPE en octobre 2013. Il comprend également des informations actualisées sur quelques activités dont la Campagne mondiale pour l'éducation a eu connaissance, pour la période de Janvier à Avril 2014.

1.2 ***Signature des accords :*** Au mois d'avril 2013, la Banque mondiale, en sa qualité d'administrateur fiduciaire du GPE, a signé avec l'UNESCO un accord de procédures financières (respectivement les 17 et 24 avril 2013). Au cours de sa réunion du 19 avril 2013, le CCF a approuvé le plan de supervision chiffré (648 454 USD) de l'UNESCO et les commissions de gestion des entités (1 016 157 USD) pour la durée totale du projet, ainsi que les décaissements autorisés se rapportant à la première tranche du FSCE.

1.3 L'UNESCO a signé le 17 juillet 2013 un Accord relatif aux partenaires de mise en œuvre (« l'APM ») avec la CME, couvrant la première tranche de financement débloquée par le GPE, soit un montant total de 7,25 millions USD pour la période du 17 avril au 31 décembre 2013. La préparation de l'accord a pris plus de temps que prévu en raison du rôle « d'entité de supervision » qui implique une nouvelle modalité de coopération tripartite pour l'UNESCO, laquelle devait être encadrée de manière adéquate par les règles et réglementations en vigueur

[3] L'actuelle phase du Fonds de la société civile pour l'éducation (2013-2014) en est à sa deuxième année d'exécution, et en tant que tel, ce rapport sur l'avancement concerne la première année d'activités, laquelle couvre la période qui s'échelonne du mois d'avril au mois de décembre 2013 en raison de l'approbation tardive d'un contrat entre l'UNESCO et la Campagne mondiale pour l'éducation (CME).

de l'organisation sur les plans administratif et financier. De la même façon, le manuel sur les activités mondiales et régionales du GPE et ses termes de référence pour les entités de supervision ont été principalement conçus pour les projets nationaux engagés avec les gouvernements, et un certain nombre de questions, se rapportant notamment aux déclarations de droits de douane, devaient être clarifiées entre l'UNESCO et le GPE avant que l'accord avec la CME ne puisse être signé.

1.4 Dès approbation de la deuxième tranche de financement par le Conseil d'administration du GPE, qui sera examinée lors de sa réunion de novembre (BOD/2013/11-12), l'APM a été modifié (en février 2014) de manière à intégrer le montant supplémentaire de 7,25 millions USD. Parallèlement, en tenant compte du retard intervenu dans la signature des accords et dans le transfert du premier versement, le plan de mise en œuvre et le calendrier de décaissements ont été révisés, de même que le projet a été prolongé, sans frais supplémentaires, du 31 décembre 2014 au 30 avril 2015 afin de conserver une durée totale de 24 mois, comme prévue initialement.

2. ACTIVITÉS DU FSCE ENTREPRISES PAR LA CME LORS DES PHASES DE PLANIFICATION ET DE PRÉPARATION

2.1 Au cours des phases de planification et de préparation (avril-juin 2013), la CME et ses partenaires, en collaboration avec l'UNESCO, ont œuvré pour s'assurer de la présence des fondements appropriés permettant de garantir une réalisation efficace des objectifs du programme, en prenant en considération les enseignements tirés de l'évaluation de la dernière période de programme du FSCE et en abordant les questions soulevées par le Conseil du GPE de décembre 2012, en particulier la nécessité d'un plan de mise en œuvre détaillé assorti de jalons clairs, d'une approche et d'une structure améliorées sur le plan de la gouvernance, ainsi que d'un cadre efficace de suivi et d'évaluation.

2.2 Bien que le premier transfert de fonds soit intervenu plus tard que prévu, ce qui a été source de sérieuses difficultés pour la CME, un travail significatif a été effectué afin d'améliorer le programme et ses structures. De plus, un soutien intensif a également été apporté aux processus de planification des coalitions nationales dans le cadre d'un processus de solide collaboration mobilisant non seulement la CME et les partenaires régionaux de mise en œuvre, mais également un certain nombre d'autres ONGI/organisations internationales participant à travers le nouveau groupe des partenaires internationaux du FSCE. Ceci a mis en évidence la

façon dont le FSCE peut parvenir à servir d'intermédiaire pour non seulement soutenir l'activité de la société civile au niveau national, mais également pour coordonner un soutien international à cette activité.

Amélioration de la conception et des structures du programme

2.3 Les travaux d'amélioration de la conception et des structures du FSCE comprenaient les activités suivantes :

- La ***structure de gouvernance*** du FSCE a été révisée à travers l'introduction du comité mondial de surveillance du FCSE. La nouvelle structure cherche à garantir une stricte répartition des rôles en termes de mise en œuvre, de gestion et de responsabilité afin d'éviter les possibles conflits d'intérêts susceptibles de survenir. Les termes de référence de toutes les structures du FSCE, y compris des partenaires de mise en œuvre à l'échelon régional et international, ont été révisés afin de contribuer à une efficience et à une efficacité accrue des relations de travail dans le cadre du programme.

- Une approche d'engagement visant à ***sensibiliser les autres partenaires de la société civile***, tant au plan national qu'international, a été mise au point. Elle comprenait la constitution du groupe des partenaires internationaux du FSCE, qui a tenu sa première réunion à Londres les 8 et 9 juillet 2013 et a convenu des modalités de travail ainsi que de mesures concrètes, comme la cartographie des domaines prioritaires des coalitions et les besoins/forces en capacités, une cartographie de la présence des ONGI et les mécanismes de partage des ressources et des outils. Depuis le mois de juillet de l'an dernier, plusieurs possibilités d'engagement et de collaboration ont été identifiées, lesquelles seront intégrées dans le plan de soutien des capacités et d'apprentissage à l'échelle mondiale.

- Une priorité accrue accordée à la **composante sur l'apprentissage** a été intégrée dans la conception du programme, moyennant l'incorporation d'auto-évaluations et d'analyses dans le processus de planification et d'information, ainsi qu'une évaluation par les partenaires régionaux de mise en œuvre et les comités régionaux de financement.

- Les ***comités régionaux de financement***, qui examinent et approuvent les plans nationaux et les budgets de chaque région, ont été reconstitués et leurs directives révisées. Les comités comptent à présent des personnes émanant de diverses ONG, des experts indépendants, les secrétariats régionaux et internationaux du FSCE, de même que des

organismes de gestion financière. Ils ont assuré un soutien intensif de haute qualité pour améliorer la qualité des programmes établis par les coalitions nationales.

- De ***nouveaux modèles et directives*** de propositions pour les coalitions nationales ont été produits afin de fournir une orientation et un soutien clairs au développement d'applications, ainsi qu'aux nouvelles auto-évaluations des capacités.

- Les ***procédures financières et de gestion des dons*** du FSCE ont été révisées pour inclure des détails plus approfondis et une communication plus efficace des informations financières dans la conception du nouveau programme.

- ***Des plans et des budgets de mise en œuvre*** détaillés, y compris des modèles de budget pour le niveau national reliant les activités aux objectifs, ont été élaborés afin de permettre un suivi et une évaluation des dépenses plus efficaces par rapport aux objectifs du programme.

1. Mise en place du ***cadre d'apprentissage, de suivi et d'évaluation*** par le biais d'un processus consultatif et participatif, afin de renforcer l'appropriation au niveau national. La CME a achevé la mise en point d'un système de suivi et d'évaluation (S&E) en avril 2014 ; ce système comprend un cadre d'évaluation des résultats, des directives en matière d'apprentissage, de suivi et d'évaluation et des modèles de rapports pour les coalitions nationales, les secrétariats régionaux et les organismes de gestion financière.

2. Mise en place de la ***gestion améliorée des ressources humaines***. Les responsables du FSCE et les partenaires de mise en œuvre ont mis en place des équipes conformément au plan de ressources humaines, créant les postes correspondants, recrutant le personnel compétent au sein de la CME et des secrétariats régionaux et s'assurant que tous les personnels connaissent leurs rôles et fonctions au sein du programme.

Développement des plans et des capacités des coalitions nationales

2.4 Conformément aux principes du GPE en matière d'appropriation des pays, la priorité et l'approche des propositions des coalitions étaient déterminées au plan national selon chaque contexte. Les efforts de la CME visaient à s'assurer que les propositions mises au point en soutien au FSCE étaient correctement conçues, logiques et convaincantes, bénéficiaient d'un large soutien de la société civile, s'avéraient adaptées au contexte national et clairement liées

aux objectifs globaux du programme du FCSE en vue de la réalisation d'un programme cohérent à l'échelle mondiale. Les activités comptaient notamment :

- La coordination du processus d'élaboration de programmes nationaux et d'un ***soutien spécifique ciblé*** aux coalitions nationales par l'intermédiaire des Secrétariats régionaux et des organismes régionaux de gestion financière. En Afrique, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est, les membres du groupe des partenaires internationaux ont apporté un soutien technique supplémentaire au profit des coalitions faisant état de besoins particuliers en capacités. En plus du soutien apporté aux coalitions ayant soumis des propositions, la CME et les secrétariats régionaux ont entrepris de soutenir la formation de coalitions dans les « nouveaux » pays du FSCE, tels que le Myanmar et l'Afghanistan.

- ***Approbation des 49 propositions de soutien*** au CSEF. Sur les 51 propositions soumises, une a été rejetée et une bénéficie actuellement d'un soutien des capacités en matière de gouvernance et de planification avant qu'une proposition puisse être approuvée. Trois autres propositions sont peut-être à l'étude pour 2014, dont deux soumises par des pays bénéficiant actuellement d'une aide pour constituer des coalitions.

- ***Signature des accords de don***. Sur les 49 coalitions bénéficiant d'un financement, 26 se trouvent en Afrique, 13 en Asie, 6 au Moyen-Orient et en Europe de l'Est et 4 en Amérique latine et dans les Caraïbes[4]. En raison du retard dans la mise à disposition du financement du FSCE, la majorité des accords de don n'ont été signés qu'en septembre-octobre 2013. Néanmoins, la plupart des coalitions sont parvenues à conserver un certain niveau d'activités tout en élaborant leurs propositions et budgets relatifs au FSCE, à poursuivre sur leur lancée et à maintenir leurs positions en tant que représentants de la société civile dans leurs pays. La plupart des coalitions ont pris part au dialogue sur les politiques ou aux examens sectoriels et ont continué à s'engager auprès de leurs membres, en communiquant des informations, en

[4] Dix autres coalitions sont financées par l'Agence espagnole pour la Coopération internationale au développement (AECID) dans les pays d'Amérique latine non éligibles au GPE.

révisant des structures et en offrant des possibilités de formation et de renforcement des capacités.

- Développement d'un ***plan complet de soutien des capacités et d'apprentissage à l'échelle mondiale*** sur la base de consultations avec les coalitions, les régions et les groupes des partenaires internationaux. Ce plan vise à assurer un soutien ciblé des capacités à l'initiative des pays par le biais d'une collaboration entre la CME, les partenaires régionaux et les ONGI sur le terrain, à développer et à soutenir les initiatives, événements et outils, et à tirer parti des possibilités et des capacités existantes.

3. OBJECTIFS DU FSCE

3.1 À la suite de l'exécution des contrats avec les coalitions, la phase de mise en œuvre a débuté au cours du dernier trimestre 2013. En raison de l'échéancier serré, il est difficile de rendre compte de l'impact à ce stade. Le présent rapport est donc plutôt axé sur les activités qui ont eu lieu.

3.2 La phase de mise en œuvre du FSCE (juillet 2013-avril 2015) se concentre sur la mise en œuvre des plans à l'échelle nationale, l'assistance technique, le renforcement des capacités, de même que sur la promotion de l'apprentissage et de la collaboration entre les pays aux niveaux régional et international. Bien que chaque proposition soit dictée par son contexte national, certains thèmes peuvent être clairement observés pour chaque région. Ceux-ci fourniront les fondements du soutien aux capacités régionales et internationales, ainsi qu'au renforcement de l'aide dans les programmes internationaux et régionaux de défense et de sensibilisation :

- Afrique : Education inclusive ; éducation de qualité ; enseignants et apprentissage ; éducation préscolaire ; éducation non institutionnelle ; financement de l'éducation
- Moyen-Orient et Europe de l'Est : Accès à l'éducation de base avec une priorité accordée aux filles ; qualité d'éducation pour tous ; équité et inclusion ; financement de l'éducation
- Amérique latine : Droit à l'éducation et à la démocratie ; suppression des frais imposés aux usagers ; éducation inclusive ; équité entre les sexes ; financement de l'éducation ; cadre de l'éducation au-delà de 2015

- Asie et région du Pacifique : Droit à l'éducation ; questions relatives à la qualité et aux enseignants ; éducation inclusive ; financement de l'éducation et partenariats public-privé ; alphabétisation ; éducation de la petite enfance ; cadre de l'éducation au-delà de 2015

- Examens de l'éducation pour tous et au-delà de 2015 : L'engagement à l'égard des processus relatifs à la réalisation de l'éducation pour tous à l'horizon 2015 et des cadres au-delà de 2015 a été estimé, de façon générale, comme représentant un important domaine d'intérêt pour les coalitions sur l'ensemble des pays et des régions. Le FSCE occupe une place stratégique permettant de s'assurer des contributions de la société civile à l'examen de l'éducation pour tous et aux discussions après 2015. Les activités prévues à l'échelle nationale comprennent notamment la réalisation d'enquêtes, de consultations, des examens de l'éducation pour tous et l'élaboration d'un document de situation. En outre, les secrétariats régionaux et internationaux œuvreront pour s'assurer que ces activités sont liées aux consultations régionales et internationales et intégrées à ces dernières.

3.3 En matière d'approches, toutes les coalitions se concentrent sur le renforcement de leur participation aux processus politiques et de leur influence en la matière, notamment en s'engageant avec les groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE), les groupes de travail technique et les décideurs politiques infranationaux et nationaux. Afin d'influer sur ces forums et décideurs, les coalitions étudient et suivent les plans sectoriels de l'éducation (PSE), politiques, budgets et activités, et traduisent les résultats en propositions et soumissions. Les activités sont menées grâce à l'engagement des membres, des communautés et du grand public, l'objectif étant de sensibiliser et d'encourager la participation des citoyens afin que la société civile fasse davantage entendre sa voix et qu'elle exerce une plus grande influence dans les débats sur l'éducation, non seulement à l'échelle nationale, mais aussi aux niveaux régional et international.

3.4 La première série de rapports sur les résultats escomptés a eu lieu en janvier-février 2014 ; elle a fourni de nombreuses informations tant quantitatives que qualitatives sur les activités des coalitions nationales et sur les progrès qu'elles ont réalisés, lesquels permettent de tendre vers les objectifs du FSCE. Ces rapports visaient également à recueillir des données de référence (pour avril 2013 et décembre 2013) permettant de suivre les progrès tout au long du projet. Les paragraphes suivants résument les progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux résultats escomptés du FSCE.

4. PROGRÈS QUI TENDENT VERS LES OBJECTIFS

Objectif 1 – Participation : Participation formelle de la société civile aux politiques d'éducation et aux examens de l'éducation, renforcement et meilleure reconnaissance de l'engagement avec les décideurs et les parlementaires

4.1 Bien qu'il y ait eu peu de temps pour se concentrer sur la mise en œuvre des activités, on peut d'ores et déjà constater que les coalitions renforcent leur participation aux processus du secteur de l'éducation. Sur les 41 pays où les coalitions opèrent et où elles relèvent l'existence d'un GLPE, 29 (70,7 %) indiquent s'engager activement avec le GLPE. Notamment, toutes ces coalitions sont en Afrique ou dans la région Asie-Pacifique. Globalement, les coalitions participent activement à 141 forums sur les politiques et examens sectoriels de l'éducation, y compris aux GLPE, sous-groupes concernés, groupes de travail technique, commissions sectorielles de l'éducation, entre autres.

4.2 En ce qui concerne les contributions aux différents forums, les coalitions étaient responsables d'au moins 115 soumissions orales et/ou écrites de la part de la société civile ou de contributions actives similaires. De plus, la CME cite 17 exemples précis de processus de sensibilisation à l'échelle internationale et régionale ayant été alimentés par les contributions des coalitions nationales.

Objectif 2 - Sensibilisation du public et renforcement des coalitions : Les coalitions nationales de l'éducation renforcent activement les capacités initiales en ce qui concerne l'accès aux débats sur les plans pour le secteur de l'éducation (PSE) et la participation à ces débats, grâce au renforcement de la sensibilisation, des connaissances et des compétences et à l'ouverture des possibilités de participation.

4.3 Globalement, 113 organisations de la société civile ont rejoint les coalitions nationales au cours de la période d'établissement de rapports, ce qui a fait croître le nombre total de membres des coalitions de 3049 à 3162. Les coalitions ont également signalé représenter une série d'acteurs de la société civile, notamment les populations marginalisées. De plus, il y a eu une légère évolution de la parité filles-garçons en ce qui concerne la composition des conseils d'administration des coalitions (110 femmes contre 235 hommes en avril ; 116 femmes contre 217 hommes en décembre).

4.4 Outre l'objectif d'augmenter le nombre de membres des coalitions et d'accroître leur diversité, le FSCE vise le renforcement de la représentativité des coalitions grâce à l'implication effective de leur groupes constitutifs. Vingt et une coalitions sur 41 ont déclaré consulter « souvent » leurs groupes constitutifs avant de participer à des forums tels que les GLPE, tandis que neuf le font « toujours » et 11 « rarement ». Les limites de temps et le manque de ressources empêchent souvent la concertation efficace des membres des coalitions. Cependant, de nombreuses coalitions surmontent ces difficultés en communiquant en ligne et en créant des groupes de travail, par exemple. De plus, la majorité (67 %) des coalitions ont signalé l'existence d'un système dédié à leurs membres ; ce système permet d'examiner les documents des coalitions avant leur diffusion. Les 33 % restants ont indiqué qu'ils développaient ou prévoyaient de développer un système approprié.

4.5 Afin de renforcer la sensibilisation du public sur les questions d'éducation, les coalitions ont lancé au moins 177 interventions médiatiques différentes, comme des programmes radio et télévisés ou des déclarations dans la presse papier et en ligne. En outre, les coalitions se sont lancées dans une collaboration avec au moins 191 autres parties prenantes concernées, telles que des partenaires du développement et des OING ; elles ont élaboré 19 publications et organisé au moins 83 campagnes et conférences.

Objectif 3 - Recherche, suivi et analyse de la qualité : La recherche et l'analyse de la société civile contribuent efficacement aux plans, politiques, financements et pratiques des gouvernements nationaux qui atteignent le mieux l'objectif du droit à une éducation de qualité pour tous et les six objectifs de l'EPT.

4.6 L'un des principaux éléments du programme du FSCE est le renforcement des capacités des coalitions de la société civile pour étayer leur sensibilisation avec les données recueillies lors des exercices de recherche et de suivi. Lors de la période d'établissement de rapports, les coalitions ont lancé 46 études. Certains de ces exercices de recueil de données sont terminés, et les données ont été présentées au gouvernement et/ou utilisées pour alimenter les documents d'orientation des coalitions, communiqués de presse, commentaires des médias et contributions aux processus des politiques d'éducation. À des stades ultérieurs du FSCE, il sera rapporté comment ces activités ont eu pour effet des évolutions spécifiques en matière de politique, législation ou pratique.

Objectif 4 - Apprentissage et réseaux entre les pays pour le changement : Le projet du FSCE renforce la qualité et l'impact de l'engagement de la société civile dans le secteur de l'éducation par la promotion de partenariats, le renforcement de la collaboration Sud-Sud, le partage des enseignements et la facilitation de l'impact sur les processus à l'échelle mondiale

4.7 Le renforcement des capacités et l'apprentissage constituent une composante prioritaire du FSCE ; lors de la période d'établissement de rapports, les entités régionales et internationales ont planifié une série d'activités répondant aux besoins identifiés lors du processus d'élaboration de propositions à l'échelle nationale. Les quatre secrétariats régionaux ont établi des plans de renforcement des capacités et un plan de soutien des capacités et d'apprentissage à l'échelle mondiale en collaboration avec la CME et les partenaires régionaux et internationaux.

4.8 Les expériences, les informations et la documentation sont partagées en particulier au niveau régional, où les secrétariats régionaux facilitent le partage des apprentissages. À partir de l'expérience acquise par les coalitions et des enseignements qu'elles en ont tirés, les secrétariats régionaux ont développé ou sont en train de développer une série d'outils d'apprentissage tels que des études de cas / exemples remarquables / publications, publications de sensibilisation et plates-formes d'apprentissage en ligne. En outre, les secrétariats régionaux ont facilité l'établissement d'au moins dix collaborations et partenariats transnationaux et inter-régionaux afin d'aider l'échange des apprentissages et des capacités. De plus, en tout dix conférences régionales sur le renforcement des capacités et l'apprentissage ont été organisées en 2013 pour apporter aux représentants des coalitions nationales des compétences en ce qui concerne la gestion financière, la planification et la mise en œuvre de la sensibilisation et des aspects politiques spécifiques et pour discuter de l'engagement de la société civile dans des processus tels que les examens nationaux de l'EPT 2015 et les processus au-delà de 2015 et élaborer des stratégies d'engagement.

4.9 En outre, la CME et les secrétariats régionaux ont effectué 32 visites de soutien aux coalitions nationales, notamment sur la période entre juillet et décembre 2013 afin d'apporter assistance technique et soutien des capacités dans le cadre de la gestion du programme du FSCE et de l'information sur ce programme, pour participer à la planification stratégique dans le cadre des travaux de sensibilisation des coalitions, pour aider à faciliter les réunions et conférences, pour être informé des progrès et les inventorier et pour assurer le suivi des enjeux et questions spécifiques. En outre, un accompagnement et un soutien à distance ont été apportés aux coalitions. De plus le partage des enseignements devrait avoir lieu notamment l'année à venir,

d'autant plus que le cadre de suivi et d'évaluation et le partage en ligne des ressources sont entièrement déployés.

5. DÉFIS

5.1 Le commencement tardif de la première tranche du financement du FSCE a engendré des défis pour certaines coalitions nationales, en particulier le report du début des activités. Plusieurs coalitions ont seulement été en mesure de commencer la mise en œuvre des activités au dernier trimestre 2013. Cependant, presque toutes les activités prévues dans le plan de mise en œuvre pour la période couverte par le rapport d'avancement en annexe sont soit terminées, soit en cours comme prévu. Les seules activités régionales et mondiales toujours reportées à la fin 2013 étaient l'enquête de référence (qui a été intégrée dans le rapport annuel 2013) et le déploiement complet du forum de discussion en ligne au niveau mondial (bien que certaines activités pilotes ont eu lieu avec un plus petit nombre de coalitions).

5.2 Le retard a également affecté le recrutement du personnel responsable de la gestion et de la supervision du programme du FSCE au secrétariat mondial de la CME et à l'UNESCO. La CME a terminé des recrutements supplémentaires à la fin de 2013 et l'UNESCO a un personnel à plein temps dédié depuis Janvier 2014.

6. ACTIVITÉS DE L'UNESCO EN SA QUALITÉ D'ENTITÉ DE SUPERVISION

6.1 Tout au long de la période de préparation et de planification, l'UNESCO a travaillé en étroite collaboration avec la CME afin d'améliorer le programme, les structures de gouvernance, de même que le cadre et les indicateurs de résultats, en particulier par le biais de contributions aux structures de gouvernance du FSCE, au projet de document et plan de mise en œuvre et au plan de renforcement des capacités et d'apprentissage. Deux consultations tripartites avec l'UNESCO, la CME et le Partenariat mondial ont également eu lieu au cours de cette période. L'UNESCO a apporté des contributions importantes en ce qui concerne le contenu et le format du Système de suivi et d'évaluation, y compris le cadre de suivi et d'évaluation et les modèles et les échéances de présentation des états financiers et de l'avancement de la mise en œuvre.

6.2 Par ailleurs, l'UNESCO a procédé à une évaluation du contrôle et des risques financiers, afin d'apprécier le bien-fondé du cadre financier et administratif prévu en vertu du programme du FCSE pour 2013-2014. Selon les constatations de celle-ci, la majorité des mécanismes et des structures de contrôle sont adéquats. Dans quelques domaines, des recommandations d'amélioration ont été formulées et sont reprises par l'UNESCO avec la CME.

6.3 L'APM signé entre l'UNESCO et la CME prévoit le versement des fonds en trois tranches dès approbation des éléments livrables convenus. Le premier versement constitue un paiement par anticipation pour la phase de mise en œuvre (1er juillet-30 septembre), tandis que le second paiement, transféré sur présentation d'un rapport financier détaillé, couvre les dépenses engagées lors des phases de préparation et de planification (17 avril-30 juin 2013). La troisième tranche couvre les activités menées au cours du dernier trimestre 2013. Avant l'approbation des éléments livrables et la réalisation des versements, beaucoup de temps a été consacré à la vérification des livrables et à la correspondance avec la CME.

6.4 En décembre 2013, l'UNESCO a participé à deux des ateliers[5] régionaux du FSCE sur le renforcement des capacités afin de recueillir des informations visant à :faciliter la supervision et l'évaluation de l'impact du FSCE ; apporter des contributions aux sessions de réunion, y compris par le biais de présentations sur le rôle de l'UNESCO au sein du FSCE et sur les processus au-delà de 2015 ; discuter avec la CME et le Partenariat mondial d'une série de questions relatives à la gestion de projet et à la modalité de coopération tripartite.

[5] Jakarta, 2-6 décembre et Mombasa, 17-19 décembre.

ANNEXE 3

NOTE DE PROCÉDURE DE L'EXAMEN DU PLAN DE MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2015

Pour information

1. BUT

1.1 Le présent document a pour but d'informer le Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation (« GPE » ou « Partenariat mondial ») des modifications apportées au compte-rendu relatif au Plan de mise en œuvre pour la période 2014 et l'examen ultérieur de ce dernier.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2.1 Lors de sa réunion en mai 2013, le Conseil d'administration a approuvé le Plan de mise en œuvre du plan stratégique 2012-2015 et a demandé au Secrétariat de présenter à intervalles réguliers un rapport sur l'avancement (**BOD/2013/05-04).** Le premier rapport a été remis en novembre 2013, le prochain étant prévu pour juin 2014.

2.2 De récentes transformations au sein du Secrétariat et du Partenariat ont mené à proposer un examen du Plan de mise en œuvre, en sus de celui concernant les progrès accomplis sur les actions inclues dans le plan, et à identifier les difficultés de mise en œuvre ainsi que des solutions pour améliorer le processus futur à l'horizon de la fin de la période de mise en œuvre 2015. L'examen porterait également sur les enseignements à retenir en s'engageant dans un nouveau processus de planification stratégique. Il a été jugé important, étant donné la proximité pour le Partenariat du prochain processus de planification stratégique, d'éviter une situation où en se focalisant sur l'élaboration d'un nouveau plan, l'attention serait détournée des priorités convenues dans le Plan de mise en œuvre actuel et qui doivent être poursuivies.

3. CONTEXTE

3.1 Un an après l'adoption, en mai 2013, du plan de mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2015 du GPE, des difficultés ont été rencontrées pour le rendre opérationnel, y compris pour la coordination et le suivi de sa mise en œuvre. Ces difficultés ont été discutées au cours d'une audioconférence en mars 2014, à laquelle ont pris part le président du Comité des stratégies et des politiques (SPC) et le Secrétariat.

3.2 Il a été convenu, étant donné les difficultés rencontrées quant au Plan de mise en œuvre, qu'une réflexion était nécessaire sur l'efficacité du Plan et les contraintes opérationnelles de sa prestation et ce, dans le cadre des activités visant à rendre compte au Conseil d'administration des progrès accomplis à cet effet. De plus, il sera nécessaire de situer des moyens performants pour tenter de répondre aux préoccupations concernant certains aspects structurels et fonctionnels du Plan. Ce dernier stipule, à la page 2, qu'il est un « document évolutif » et qu'il peut être modifié régulièrement selon les progrès accomplis. Par conséquent, le président du SPC a recommandé une réflexion sous forme d'examen pour pouvoir identifier les solutions à apporter aux difficultés dominantes, tout en se donnant la possibilité d'apporter des modifications et des adaptations au Plan pour en améliorer la prestation. De plus, un examen du Plan de mise en œuvre existant pourrait donner un aperçu des enseignements à retenir sur la voie d'un nouveau processus de développement stratégique. Il a été convenu que le but de cette réflexion serait de répondre aux questions suivantes :

- Avoir un plan est une expérience, que peut-on en extrapoler ?
- Quels devraient être les domaines de focalisation et d'action pendant les 16 mois restants ?
- Quel sont les enseignements à retenir pour façonner le prochain processus de planification stratégique ?
- Quels progrès ont été accomplis pour faire fructifier les actions ?

3.3 Les discussions entre le président du SPC et le Secrétariat, puis au sein du Secrétariat, sur la marche à suivre ont été reprises dans une note de procédure, accompagnées de propositions, aux fins d'examen par le SPC lors de son audioconférence du 30 avril 2014. Cette note expose les motifs de l'examen et les raisons pour lesquelles un rapport intégral au Conseil d'administration devrait être différé jusqu'en septembre. Elle précise également le processus de consultation proposé qui permettrait de façonner la teneur d'un document du Conseil. Un large consensus s'est dégagé au sein du SPC sur les propositions et sur d'éventuels chevauchements existants entre l'examen et l'évaluation extérieure commanditée récemment par le Partenariat mondial. Des efforts devaient être donc être déployés pour réduire le plus possible tout double emploi et assurer une synergie entre ces deux projets. Il a été recommandé que les résultats de l'examen du Plan de mise en œuvre fassent partie de l'évaluation extérieure.

3.4 L'approbation de l'examen par le SPC a ouvert la voie d'un calendrier de discussions et de réflexions sur le Plan de mise en œuvre, à commencer par une réunion le 22 mai entre les

responsables-groupement du Secrétariat et les responsables-partenaires, avec des membres du SPC. Une série de réunions hebdomadaires, portant sur chacun des cinq objectifs stratégiques et avec chaque responsable-groupement, les responsables-partenaires et les membres du SPC, est également proposée pour le mois de juillet.

3.5 L'examen sera résumé sous forme de document entériné par le SPC, destiné au Conseil du GPE et présenté à ce dernier lors d'une audioconférence en septembre 2014.

4. CALENDRIER DE L'EXAMEN ET DU PROCESSUS DE CONSULTATION

Procédure de rapport révisée	Calendrier	Processus de consultation	Calendrier
▪ Dépôt d'une note d'information au Conseil d'administration pour la réunion en juin à Bruxelles, cernant les principales questions retenues dans les discussions avec les responsables-partenaires de la communauté de pratique et la communauté d'intérêts, et précisant le processus de consultation menant à un document complet du Conseil.	Mai 2014 (achevé)	▪ Convoquer une réunion en présentiel d'un jour des responsables-partenaires et des responsables-groupements du Secrétariat, concernant les cinq objectifs stratégiques : - Évaluer les progrès de mise en œuvre accomplis - Discuter les problèmes à propos du plan de mise en œuvre - Partager les expériences - Identifier les enseignements à retenir	Mai 2014 (achevé)
▪ Préparation d'un document complet du Conseil contenant un rapport sur l'avancement et des révisions proposés à apporter au Plan	Septembre 2014	▪ Diffuser un questionnaire sur la mise en œuvre du plan aux membres du Conseil et aux partenaires principaux	Juin 2014
▪ Convoquer une audioconférence du Conseil d'administration pour examiner et discuter le rapport	Septembre 2014	▪ Organiser des audioconférences d'une heure entre le SPEC, les responsables-partenaires et les responsables-groupements du Secrétariat, concernant les cinq objectifs stratégiques, axées sur : - Les progrès réalisés pour faire fructifier les actions prévues dans le Plan - Les enseignements tirés - Les révisions proposées à apporter au Plan et les priorités de mise en œuvre dans les 12-8 mois restants	Juillet-août 2014

5. CONSÉQUENCES POUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT

5.1 À l'heure actuelle, il n'y a aucune conséquence pour les ressources du Secrétariat. Toutefois, le temps de travail des services sera sollicité pour l'audioconférence sur l'examen du rapport sur l'avancement à laquelle prendront part les membres du Conseil d'administration en septembre.

6. ÉTAPES SUIVANTES

6.1 Les étapes suivantes comprennent :

- L'organisation de réunions hebdomadaires prévues en juillet, sur chacun des cinq objectifs stratégiques et avec chaque responsable-groupement, les responsables-partenaires et les membres du SPC ;
- Les modifications du plan, précisant également les rôles, les responsabilités et leur portée - le Secrétariat guidera ce processus ; et
- Les progrès concernant le plan et les révisions proposées seront résumés dans un rapport destiné à être examiné par le Conseil d'administration au cours d'une audioconférence, en septembre.

ANNEXE 4:

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS MONDIALES ET RÉGIONALES (AMR) ET LE TRAVAIL DU GROUPE DE RÉFÉRENCE DU CONSEIL SUR LES ACCORDS DE RÉSULTATS AMR

Pour information

1. OBJET

1.1 Le présent rapport a pour but d'informer le Conseil de l'état d'avancement de tous les programmes d'activités mondiales et régionales ("AMR") et du travail du groupe de référence du Conseil sur les accords de résultats AMR.

2. CONTEXTE

2.1 Le programme AMR a été créé et approuvé par le Conseil en novembre 2010. Son objectif général est d'aider le Partenariat à développer et partager le savoir, l'innovation et les bonnes pratiques en fournissant une expertise et en identifiant conjointement les problèmes et les déficits de connaissances dans les domaines thématiques du GPE au niveau mondial et régional. Un Manuel opérationnel pour le programme AMR a été approuvé en octobre 2012 (BOD/2012/10-01).

3. VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES AMR

3.1 En 2013, le Conseil d'administration a approuvé un financement pour 16 notes de synthèse AMR à hauteur d'un total de 33 061 286 dollars provenant du Fonds GPE en deux séries (BOD/2013/02-02 et BOD/2013/07-01). Conformément au manuel opérationnel AMR, les notes de synthèse approuvées ont abouti à des propositions de projet à part entière et des accords de résultats ont été établis. La mise en oeuvre a commencé en septembre 2013 sauf, à ce jour, dans le cas d'un seul des 16 programmes qui attend la finalisation d'un accord sur les procédures financières.

3.2 Dans le cadre de la première série de programmes AMR, les domaines clés comprenaient l'objectif stratégique 2, l'apprentissage pour tous (acquis scolaires), l'objectif stratégique 3, l'apprentissage, et l'objectif stratégique 5, le financement de l'éducation. Les régions visées étaient l'Afrique et en particulier les pays francophones. Dans la seconde série de programmes AMR, la priorité a été accordée aux domaines et régions qui n'avaient pas été (suffisamment) pris en compte dans la première série, notamment les pays fragiles, les enseignants et les

enfants marginalisés. Le financement le plus important a fourni les ressources nécessaires à l'élaboration d'une approche nouvelle pour les petits pays insulaires du Pacifique.

3.3 Dans les deux séries, l'objectif stratégique 2, concernant l'achèvement de la scolarité primaire par les filles et leur accès à l'enseignement secondaire, est couvert directement ou indirectement (par le biais de l'apprentissage) dans diverses propositions. Un programme de la deuxième série porte exclusivement sur les filles (violence sexiste à l'école). Un autre programme AMR concerne les soins et l'éducation de la petite enfance et un autre encore est conçu de manière à recouper divers domaines (éducation, santé et handicap). Ce programme constitue la contribution du GPE à l'Alliance pour la santé scolaire, dans laquelle le Partenariat joue un rôle de chef de file.

Pour de plus amples détails sur les financements AMR, se reporter à l'Annexe 1.

4. CRÉATION ET TRAVAIL DU GROUPE DE RÉFÉRENCE

4.1 Lors de l'audioconférence de juillet 2013 du Conseil, des membres du Conseil ont demandé des accords de résultats rigoureux et des évaluations à mi-parcours des propositions pour faire en sorte que tous les programmes restent sur la bonne voie, et ils ont recommandé la création d'un groupe de travail du Secrétariat du Conseil. Carol Bellamy, alors présidente du Conseil, a créé un groupe de référence du Conseil, ayant pour membres Donal Brown, DFID (bailleur 3) qui a délégué le travail à Sally Waples puis à Ray Kennedy, Charles Aheto Tsegah, Ghana (Afrique 3) et Joseph Nhan-O'Reilly, de Save the Children (Organisations internationales de la Société civile). Le Secrétariat a chargé Karin Jahr de Guerrero, chef de file AMR, de collaborer avec le groupe.

4.2 La tâche du groupe telle qu'elle est définie dans le résumé officiel de la réunion était d'examiner et approuver les accords de résultats pour les huit programmes AMR de la deuxième série. Une fois les notes de synthèse transformées en programmes à part entière, le Secrétariat a collaboré avec les demandeurs sur des projets d'accords de résultats. Lors de son examen de la première série d'accords de résultats en décembre 2013, le groupe de référence a demandé que l'accent soit mis davantage sur les objectifs consécutifs aux interventions (résultats) et moins sur des éléments concrets comme les rapports, les ateliers, etc., notamment les indicateurs, les objectifs, les jalons et les calendriers pour faire en sorte que les indicateurs soient mesurables. De plus, le format et la terminologie devaient être mieux harmonisés. Le groupe de référence a demandé au Secrétariat de créer un modèle révisé pour les accords de résultats.

4.3 Le modèle révisé comprend des définitions des résultats, des produits, des activités et des indicateurs et met clairement l'accent sur les résultats. Lors d'une audioconférence à la mi-janvier 2014, le groupe de référence a précisé encore davantage les modalités de son travail et perfectionné le nouveau modèle. Celui-ci a été testé avec succès sur un cas pilote et approuvé par le groupe de référence en février. Les commentaires du groupe de référence ont été partagés avec les entités, et sous la coordination du Secrétariat, des accords de résultats ont été établis selon le nouveau format. Le groupe de référence a constaté que l'accord de résultats soumis dans ce nouveau format présentait des améliorations majeures et dès le 7 mars 2014, les huit accords de résultats ont tous été approuvés par le groupe, avec quelques commentaires techniques mineurs à examiner. Le Secrétariat a partagé ces commentaires techniques finaux avec le demandeur et les recommandations ont été incorporées dans les accords de résultats finaux. Fin mars, tous les accords de résultats étaient en place, mettant ainsi fin au travail du groupe de référence.

5. ÉTAPES SUIVANTES

- Le Secrétariat aidera à la mise en oeuvre en veillant particulièrement à soutenir la diffusion et l'échange de savoir.

- Le Secrétariat suit la mise en oeuvre des financements AMR et examinera les rapports sur l'avancement de la mise en œuvre que doivent remettre les entités en juin 2014.

- Les rapports sur les financements AMR seront incorporés dans l'examen du portefeuille du Secrétariat de 2014 qui doit être présenté au Conseil d'administration à sa réunion de décembre.

PARTENARIAT MONDIAL *pour* L'EDUCATION

ANNEXE 1 : Vue d'ensemble et état d'avancement de tous les programmes AMR

1er juin 2014

N°/ série	Idée/ Produit du savoir	Entité/ Fonction	Régions visées	Domaine(s) clé(s)	Financement approuvé en dollars	État d'avancement/ commentaires
1/1	Développement de méthodologies visant à lier les évaluations de la lecture dans les diverses régions et à tirer des leçons concernant les meilleures pratiques d'évaluation précoce	Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)/EG [6]	Niveau mondial : 53 pays GPE	Double approche : 1. Compilation d'informations à grande échelle pour chaque pays, évaluations au niveau du système et systèmes d'examen public mettant l'accent sur la pertinence de la politique menée au niveau national, régional et international, catalogage et intégration de l'information dans le système de statistiques mondiales sur l'éducation. 2. Parvenir à un consensus entre les organisations procédant à une évaluation orale de ce qui constitue de bonnes pratiques, ouvrant ainsi la voie à un développement plus poussé de la production et de l'utilisation des données d'évaluation.	462 246	→Du fait de la modification du contenu, le montant total approuvé (610 000 dollars) a été ramené à 462 246 dollars → M**ise en œuvre en cours** depuis février 2014 :**la mise en oeuvre a commencé de façon satisfaisante**
2/1	Acquis scolaires dans les petites classes : intégration	UNESCO Bureau international	Quatre pays : Burkina Faso, Niger, Sénégal et	Évaluation et définition des éléments clés des programmes de lecture qui favorisent l'aptitude à la	2 998 996	→ Un montant de 2 999 082 dollars a été approuvé, et le budget

[6] Entité de gestion

N°/ série	Idée/ Produit du savoir	Entité/ Fonction	Régions visées	Domaine(s) clé(s)	Financement approuvé en dollars	État d'avancement/ commentaires
	du programme, de l'enseignement, des matériels d'apprentissage et de l'évaluation	de l'éducation (BIE)/ EG	Sud-Soudan	lecture de tous les élèves (au moins 80 %) et aident les pays à mettre les programmes évalués à la disposition de tous les enseignants et de toutes les écoles normales.		final demandé par l'entité est de 2 998 996 dollars → **Mise en œuvre en cours** depuis **décembre 2013** → **Mise en oeuvre dans trois pays sur la bonne voie.** Le Sud-Soudan sera remplacé par un autre pays africain en raison de l'instabilité de la situation politique
3/1	Efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage dans un contexte bilingue (École et langues nationales, Initiative ELAN/ Organisation de la Francophonie - OIF)	Agence française de développement (AFD)/ ES[7]	Huit pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Mali, Niger, Sénégal, Cameroun et République démocratique du Congo (tous pays partenaires de l'Initiative ELAN-Afrique)	Mise en oeuvre d'une approche plus efficace de la lecture et de l'écriture en vue de contextualiser les matériels pédagogiques pour l'éducation bilingue en : - recensant les meilleures pratiques d'enseignement de la lecture et de l'écriture au cours des premières années d'enseignement primaire bilingue et en produisant des guides et manuels méthodologiques - adaptant des méthodes de lecture et d'écriture et des auxiliaires pédagogiques efficaces aux contextes nationaux	1 408 200	→ **Mise en œuvre en cours** depuis octobre 2013 → **Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre** soumis à la fin de février 2014 → **Mise en œuvre du programme bien engagée sur le fond et du point de vue du calendrier**

[7] Entité de supervision

N°/ série	Idée/ Produit du savoir	Entité/ Fonction	Régions visées	Domaine(s) clé(s)	Financement approuvé en dollars	État d'avancement/ commentaires
				- formant des enseignants et des instructeurs		
4/1	Efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage pour les acquis scolaires	Agence française de développement (AFD)/ ES	Neuf pays : Burkina Faso et d'autres pays africains en tant que partenaires de l'initiative IFADEM (Bénin, Burundi, Cameroun, Madagascar, Niger, RDC, Côte d'Ivoire et Togo)	Améliorer les résultats scolaires des élèves en améliorant la qualité des pratiques d'enseignement, en particulier pour les groupes vulnérables (pauvres, ruraux et filles); Renforcer la formation initiale et en cours d'emploi des enseignants et les systèmes de supervision pédagogique; renforcer les capacités des responsables de la supervision des enseignants ; renforcement des capacités des universités francophones d'Afrique de l'Ouest.	996 855	→ Un montant de 997 000 dollars a été approuvé et le budget final demandé par l'entité est de 996 855 dollars → **Mise en œuvre en cours** depuis septembre 2013, **mise en œuvre bien engagée** → **Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre** soumis à la fin de février 2014
5/1	Financement de l'éducation - Développement de méthodologies pour améliorer l'établissement de rapports nationaux sur les flux de financement	Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)/ EG	Huit pays : cinq pays africains (Ouganda, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, plus un pays à déterminer); deux pays asiatiques (RDP et Népal); un pays d'Amérique	Création et mise en place de systèmes relatifs à l'exécution et au suivi des dépenses publiques d'éducation sur une base annuelle pour améliorer la planification sectorielle nationale ainsi que l'analyse et le suivi internationaux des objectifs de l'EPT.	2 119 074	→ **Mise en œuvre en cours** depuis septembre 2013 → **Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre** soumis fin février 2014 → **Mise en oeuvre bien engagée**

N°/ série	Idée/ Produit du savoir	Entité/ Fonction	Régions visées	Domaine(s) clé(s)	Financement approuvé en dollars	État d'avancement/ commentaires
			central (Nicaragua ou Honduras)			
6/1	Enfants non scolarisés : combler le déficit de données	Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)/ EG	Niveau mondial : Afrique, États arabes, Asie, Amérique latine (pays à déterminer)	Les résultats escomptés sont : - Définitions types pour la participation, la progression, le décrochage scolaire et l'achèvement de l'éducation. - Amélioration de la collecte et de l'utilisation des données au niveau de la direction locale pour suivre les inscriptions et la fréquentation scolaires. - Amélioration de la qualité et de la comparabilité des données sur l'éducation provenant des registres administratifs et d'une enquête auprès des ménages. - Établissement d'un lien entre les données et la politique en vue d'une action plus efficace et efficiente auprès des enfants non scolarisés.	1 099 527	→ Montant total de 1 100 000 dollars approuvé ramené par l'entité à 1 099 527 dollars dans la proposition finale → **Mise en œuvre en cours** depuis janvier 2014; **mise en oeuvre sans problèmes**
7/1	Forte réduction du nombre d'enfants non scolarisés, 2ème phase de l'Initiative en faveur des enfants non scolarisés	UNICEF/ EG	Niveau mondial : Pays en situation de post-conflit et en transition (Bosnie-Herzégovine, Burundi, Érythrée, RD du Congo, Côte	- Combler le déficit de données (en complément du travail de l'UIS), notamment en se concentrant sur l'identification des goulets d'étranglement et des obstacles à une éducation inclusive et amélioration des données sur les enfants handicapés; - Combler les lacunes de la politique, notamment au niveau	3 284 900	→ **Mise en œuvre en cours** depuis septembre 2013 → **Mise en oeuvre** de la première phase **avançant comme prévu,** travail préparatoire pour la phase deux en cours

N°/ série	Idée/ Produit du savoir	Entité/ Fonction	Régions visées	Domaine(s) clé(s)	Financement approuvé en dollars	État d'avancement/ commentaires
			d'Ivoire, Géorgie, Guinée, Guinée-Bissau, Irak, Kosovo, République kirghize, Liban, Niger, Nigeria, Rwanda, Somalie, Sud-Soudan, Soudan, Tadjikistan, Tchad et Yémen)	des stratégies de financement et du renforcement des capacités des homologues des administrations nationales et locales et de la société civile pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques; -Remédier aux insuffisances de la mise en oeuvre (travaux complémentaires avec la Banque mondiale)		
8/1	Financement de l'éducation – financements scolaires	Institut international de planification de l'éducation (IIEP)/ EG	Afrique et Amérique latine et Caraïbes : deux ou trois pays d'Afrique francophone, deux ou trois pays d'Amérique latine et des Caraïbes (tous les pays GPE)	Conception et mise en oeuvre de politiques de financement scolaire et impact de celles-ci sur l'équité et la qualité au niveau des écoles et sur les enfants inscrits à l'école.	996 829	→ **Mise en œuvre en cours** depuis septembre 2013 → **Mise en oeuvre bien engagée**
Subtotal approuvé 1st série					**13 366 627**	Montant total approuvé par le Conseil d'administration porté à 13 515 285 dollars

N°/ série	Idée/ Produit du savoir	Entité/ Fonction	Régions visées	Domaine(s) clé(s)	Financement approuvé en dollars	État d'avancement/ commentaires
1/2	Programme PEARL (préparation des jeunes enfants du Pacifique à l'école et à l'apprentissage), qualité/acquis scolaires	Banque mondiale/ EG	Asie de l'Est et Pacifique : Tonga et Papouasie-Nouvelle Guinée (interventions pilotes), activités régionales de partage du savoir et assistance technique au profit de tous les pays insulaires du Pacifique	Améliorer la politique fondée sur des éléments concrets et les décisions de programmation relatives à la préparation à l'école et à la lecture en bas âge en Papouasie-Nouvelle Guinée et dans les pays insulaires du Pacifique en : - accroissant les taux de participation aux services de soins et d'éducation pour la petite enfance à Tonga. - augmentant la proportion d'élèves sachant lire avec une bonne compréhension du texte après deux ans de scolarité - incorporer dans les programmes sectoriels de l'éducation d'un maximum de 5 pays insulaires des éléments propres à améliorer la préparation à l'école et/ou la lecture dans les petites classes.	8 505 075	→ Accord de résultats en place → Lettre annonçant la disponibilité d'un financement envoyée le 25 mars 2014 → **Processus interne de la Banque mondiale** pour le programme **pour accéder aux fonds au stade final**, mise en oeuvre à partir de la mi-juin
2/2	Obtenir des résultats au niveau des enseignants	UNESCO/ EG	Dix pays : Afrique : RDC, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Bénin, Mali, Sénégal et Ouganda, Asie : Népal Amérique latine : Haïti	Améliorer l'efficacité des enseignants en rendant les organisations d'enseignants mieux à même de participer utilement aux GLPE et -améliorer le niveau de compétence et le professionnalisme des enseignants contractuels.	1 984 850	→ Accord de résultats en place → **Fonds demandés et transférés** en mai 2014 → **Travail préparatoire en cours avec le partenaire d'exécution Education International** pour

N°/ série	Idée/ Produit du savoir	Entité/ Fonction	Régions visées	Domaine(s) clé(s)	Financement approuvé en dollars	État d'avancement/ commentaires
						commencer la mise en oeuvre
3/2	Combler le déficit de données et de politique en ce qui concerne les enfants non scolarisés	Banque mondiale/ EG	Niveau mondial : accent mis fortement sur les pays GPE, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud (à quoi s'ajoutent des pays pauvres de régions à revenu intermédiaire comme le Yémen dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord)	Renforcer la capacité des pays à identifier et planifier des politiques appropriées pour réduire le nombre d'enfants non scolarisés et améliorer l'apprentissage, en particulier au sein des groupes vulnérables.	1 583 027	→ Accord de résultats en place → Lettre de notification sur la disponibilité d'un financement envoyée le 25 mars 2014 → **Processus interne de la Banque mondiale en cours** pour le programme **pour accéder aux fonds ;** démarrage de la mise en œuvre prévu pour la fin juin
4/2	Handicap/Santé et éducation à l'appui de l'apprentissage pour tous	Banque mondiale/ EG	15 pays (tous pays GPE) : dix pays d'Afrique et cinq pays d'Asie du Sud-Est	Ce programme aide les pays à mettre en œuvre des plans sectoriels de l'éducation incluant des programmes de santé scolaire concernant par exemple le déparasitage. C'est la contribution du GPE à Alliance pour l'éducation concernant la santé scolaire (ESHA) avec le Partenariat mondial pour chef de file	3 000 000	→ Accord de résultats en place → Lettre avisant de la disponibilité d'un financement envoyée le 25 mars 2104 → **Processus interne de la Banque mondial au stade final** pour le programme **pour accéder aux fonds, mise en oeuvre à partir de juin**

N°/ série	Idée/ Produit du savoir	Entité/ Fonction	Régions visées	Domaine(s) clé(s)	Financement approuvé en dollars	État d'avancement/ commentaires
5/2	Acquis scolaires - Évaluation des apprenants aux fins des progrès de l'instruction dans la région Asie	UNESCO/ EG	Tous les pays de la région Asie-Pacifique, et en particulier 5 à 7 des pays partenaires du GPE : Afghanistan, Bhoutan, Cambodge, République kirghize, RDP Lao, Mongolie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle Guinée, Tadjikistan, Timor-Leste et Vietnam	Amélioration de la qualité des systèmes d'évaluation et des acquis scolaires dans la région Asie-Pacifique	944 061	→ Accord de résultats en place → **Fonds demandés et transférés** en mai 2014 → **Travail préparatoire** en cours pour démarrage de la **mise en oeuvre à la mi-juin**
6/2	Profils scolaires- Amélioration des systèmes	UNICEF/ EG	Cinq pays (probablement d'Afrique et d'Asie du Sud)	Améliorations systémiques pour assurer une responsabilisation accrue et améliorer la capacité de gestion afin d'assurer, soutenir et évaluer une éducation de qualité pour tous	878 069	→ Accord de résultats en place → **Fonds transférés** in April 2014 → **Mise en oeuvre** depuis **avril 2014**
7/2	Acquis scolaires en Asie centrale – Aptitude des élèves à raisonner	CICED/ EG	Sept pays : Tadjikistan, Ouzbékistan, République kirghize, Arménie, Mongolie et Moldavie	Contribuer à une amélioration des acquis scolaires et de la qualité de l'éducation par des recherches sur le rapport entre les méthodes d'enseignement et d'apprentissage et le développement des capacités de raisonnement des élèves	1 850 919	→ Accord de résultats en place → **Accord de l'administrateur fiduciaire sur l'admissibilité à devenir une EG** et processus de signature d'un Accord sur les

N°/ série	Idée/ Produit du savoir	Entité/ Fonction	Régions visées	Domaine(s) clé(s)	Financement approuvé en dollars	État d'avancement/ commentaires
						procédures financières **en cours**
8/2	Lutte contre la violence sexiste à l'école	UNICEF/ EG	Afrique occidentale et centrale (Togo & Côte d'Ivoire) Afrique orientale et australe (Éthiopie & Zambie)	Achèvement du cycle primaire complet par les filles et accès de celles-ci à l'enseignement secondaire dans un environnement sûr propice à l'apprentissage. Cela inclut une forte progression de la dénonciation de la violence sexiste à l'école et de la lutte contre ce fléau dans les programmes des pays cibles	800 000	→ Accord de résultats en place → **Fonds transférés** en avril 2014 → **Mise en oeuvre** depuis **avril 2014**
Total partiel approuvé 2ème série					**19 546 001**	
Total général approuvé pour les deux séries					**32 912 628**	